

Conseil Municipal du 7 avril 2010

L'an deux mil dix et le sept avril, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de convocation premier avril deux mil dix.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, MM René ARRIGHI, Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Sandrine NUEL, Valérie PIRRONE, Rosiane COUDOUIN, MM Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Mme Josiane BROSSARD,

Était absent ayant donné procuration à : M. Michel LECRENAIS pouvoir à Christian SCHMAUCH

Secrétaire de séance : M. Christian SCHMAUCH

Le procès verbal de la séance du 3 mars 2010 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du Compte Administratif 2009 (René ARRIGHI)

2°) Approbation du Compte de Gestion 2009 (Robert BALDÈS)

3°) Affectation du Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 (Robert BALDÈS)

4°) Vote des 3 taxes (Robert BALDÈS)

5°) Vote du budget primitif 2010 (Robert BALDÈS)

6°) DGE 2010 Gymnase (Robert BALDÈS)

7°) DGE 2010 Voirie (Robert BALDÈS)

8°) FDAEC travaux de voirie, rénovation du premier étage de la Gabare (Robert BALDÈS)

9°) Questions diverses

1°) Approbation du compte administratif du budget communal 2009 (René ARRIGHI)

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

René ARRIGHI demande à Mademoiselle Christiane SOU de présenter le compte administratif 2009.

Sous la présidence de Christiane SOU adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2009 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 438 302,00 €

Recettes 525 011,55 €

Excédent de clôture : 86 709,55 €

Investissement

Dépenses 240 821,26 €

Recettes 292 891,66 €

Excédent de clôture : 52 070,40 €

Restes à réaliser :

Dépenses 68 288,89 €

Recettes 34 857,27 €

Besoin de financement : 33 431,62 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2009.

Vote : 14 pour

Monsieur le Maire remercie René ARRIGHI et souhaite que son état de santé s'améliore.

2°) Approbation du compte de gestion 2009 (Robert BALDÈS)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 15 pour

3°) Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 (Robert BALDÈS)

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

-résultat de l'exercice	excédent	86 709,55 €
-résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	194 393,07 €
-résultat de clôture à affecter	excédent	281 102,62 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

-résultat de l'exercice	excédent	52 070,40 €
-résultat reporté de l'exercice antérieur	déficit	32 674,58 €
-résultat comptable cumulé à reporter au R001		19 395,82 €
-dépenses d'investissement engagées non mandatées		68 288,89 €
-recettes d'investissement restant à réaliser		34 857,27 €
-solde des restes à réaliser		33 431,62 €
- provisions		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement R002	267 066,82 €
Solde d'exécution N-1R001	19 395,82 €

Affectation en réserve R1068 en investissement

14 053,80 €

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 déficit reporté	R002 excédent reporté 267 066,82 €	D001 solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1 19 395,82 €
			R1068 excédent de fonctionnement capitalisé 14 035,80€

Vote : 15 pour

4°) Vote des 3 taxes (Robert BALDÈS)

Robert BALDÈS propose une augmentation de 0,5% du taux des 3 taxes pour atteindre l'équilibre budgétaire. Il est préférable d'appliquer une faible augmentation cette année que d'attendre d'être obligé d'imposer une hausse importante dans un futur proche. Le désengagement de l'État oblige les Communes à gérer leur budget de plus en plus précisément. Les augmentations sont nécessaires pour maintenir les investissements et assumer les nouvelles charges.

Rosiane COUDOUIN demande comment se situe Gauriac en matière d'imposition par rapport aux autres communes.

Gauriac reste dans la moyenne du canton répond **Robert BALDÈS**, et précise qu'il faut également tenir compte des Communes ayant des commerçants.

Elle propose de prévoir moins de dépenses de façon à ne pas avoir à augmenter les taux.

Robert BALDÈS donne quelques exemples de nouvelles dépenses.

Il faut créer un plan d'accessibilité. La DDTM pourra aider la commune dans la préparation de ce document mais il faudra prendre un bureau d'études pour sa réalisation.

Il est demandé par certains administrés la pose de nouveaux lampadaires. Le coût annuel d'un lampadaire, consommation et maintenance, représente environ 75 € par an. Compte tenu qu'il y en a plus de 100 sur le territoire communal, actuellement c'est plus de 7000€ qui sont consacrés à l'éclairage public.

L'État propose (avec 50% de subvention) l'acquisition de caméras de surveillance dans les communes. La collectivité devra assurer l'installation et la maintenance. De plus **Robert BALDÈS** n'est pas certain de l'efficacité d'une telle mesure en matière de sécurité.

L'augmentation récente du gaz (+ 9,6%) représente environ 1 100 € de plus pour le chauffage de l'École. C'est une dépense incompressible.

Rosiane COUDOUIN pense qu'il faut expliquer à la population les raisons de l'augmentation.

Robert BALDÈS démontre entre autre le mécanisme du calcul des bases en précisant que l'État les a augmentées de 1,2%.

Chaque maison nouvelle, apporte en moyenne 400 € par an dans les recettes de la Commune, 2 ans après l'achèvement des travaux. Ce qui explique l'obligation de faire respecter la réglementation en matière de modifications des habitations.

Après en avoir débattu, pour obtenir un produit de 226 416,00 € le Conseil municipal vote à l'unanimité le taux des 3 taxes pour 2010 :

Taxe d'habitation : 12,56%

Taxe Foncière (Bâti) : 24,92%

Taxe Foncière (non Bâti) : 48,04%

Vote : 15 pour

5°) Vote du budget primitif de l'exercice 2010 (Robert BALDÈS)

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2010 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 782 102,82

Dépenses : 782 102,82

Investissement

Recettes : 442 412,89

Dépenses : 442 412,89

Vote : 15 pour

▪ Vote des subventions d'associations de la commune

Compte tenu de la réglementation en vigueur sur les subventions allouées aux associations de la commune, les membres du conseil municipal, acteurs au sein de ces structures quittent la salle de réunion.

Culture et Loisirs

Christiane SOU et Gisèle SOU quittent la salle. Le conseil municipal vote une subvention de 560 € pour l'association Culture et Loisirs. Vote 13 pour.

Les Souffleurs de Rêves

Sandrine NUEL quitte la salle. Le conseil municipal vote une subvention de 1 000 € pour l'association Les Souffleurs de Rêves. Vote 14 pour.

Valérie PIRRONE souligne la différence du montant alloué par rapport aux autres associations.

Les animations culturelles sont toujours déficitaires précise **Raymond RODRIGUEZ**, en raison souvent du coût des spectacles et des faibles tarifs proposés pour permettre l'accès à de telles manifestations à tous.

ACCA

Jean-Louis GUIRAUD quitte la salle. Le conseil municipal vote une subvention de 230 € pour le fonctionnement de l'ACCA et exceptionnellement 200 € supplémentaire pour l'organisation des battues aux sangliers. Vote 14 pour.

Le conseil municipal au complet vote l'ensemble des subventions octroyées aux autres associations voir annexe jointe.

Vote 15 pour

Il est rappelé qu'il est indispensable de communiquer à la Mairie, chaque année, le bilan financier de l'association pour l'année écoulée et le prévisionnel pour l'année en cours, afin de pouvoir prétendre au paiement des subventions.

Rosiane COUDOUIN doit quitter la séance

6°) DGE 2010 Gymnase (Robert BALDÈS)

La toiture du Gymnase présente de sérieuses dégradations qui se sont aggravées depuis l'an dernier. Pour assurer sa remise en état et garantir la sécurité des sportifs il est indispensable de réaliser des travaux de rénovation.

Ce dossier présenté pour la première fois en 2009 et déclaré complet n'a pu être retenu au titre de la DGE pour une raison strictement financière.

Si la commune ne peut pas effectuer ces travaux cette année elle sera dans l'obligation de fermer ce bâtiment à partir de la rentrée de septembre 2010.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de présenter une demande au titre de la DGE 2010 pour les travaux urgents de toiture du gymnase, le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux		Subventions	
Rénovation de la toiture			
MT HT	176 924,00	Etat DGE 40% (plafonnée)	40 000,00
TVA19,60%.	34 677,10	*Conseil Général	36 410,10
Mt TTC	211 601,10	Autofinancement	135 191,00
Total	211 601,10	Total	211 601,10

**la subvention demandée en 2009 au Conseil Général n'est pas attribuée à ce jour.*

L'autorisation exceptionnelle d'entreprendre les travaux avant la décision de la Commission Permanente est en date du 4 mai 2009.

7°) DGE 2010 Voirie (Robert BALDÈS)

L'état de la chaussée des VC 4 de la Plaine, VC 5 de la Couture, la Place de l'Eglise, le débarcadère de Vitescale présente de sérieuses dégradations, en particulier suite aux dégels successifs.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer une demande au titre de la DGE 2010, pour la réfection de ces voiries et places, le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES			RECETTES	
travaux	coût HT	coût TTC	subvention	
VC 4 de la Plaine Reprofilage total	8 920,00	10 668,32	DGE 25%	6 111,88
VC 5 de la Couture Reprofilage total	6 875,00	8 222,50	Autofinancement	23 127,33
Place de l'Eglise	2 702,50	3 232,19		
Débarcadère de Vitescale	5 950,00	7 116,20		
TOTAL	24 447,50	29 239,21		29 239,21

Vote 14 pour

8°) FDAEC travaux de voirie, rénovation du premier étage de la Gabare (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

L'attribution pour la commune est de 36 164,37 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal **décide** :

- de réaliser en 2010 les opérations suivantes au titre du FDAEC:

- Voiries :

VC n°4 de la Plaine : 8 920,00€ HT

VC n°5 de la Couture : 6 875,00€ HT

Place de l'Église : 2 702,50€ HT

Débarcadère de Vitescale : 5 950,00 HT

Impasse Perrinque : 1 000,00€ HT

CR de Perlier n°1 : 1 500,00€ HT

VC n°13 de Barruet : 1 662,50€ HT

VC 101 de Peyror 2 650,00€ HT

CR n°19 du piat : 2 150,00€ HT

VC n°1 de Francicot : 8 270,00€ HT

- **Travaux de mise en sécurité du 1^{er} étage de la Gabare** (Salle polyvalente) : 8 774,86 € HT
10 494,73 TTC

Total général des travaux : 50 454,86€ HT – 60 344,01€TTC.

- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

Pour la voirie

- demande de subvention au titre de la DGE

- autofinancement

Pour les autres investissements :

- autofinancement

PROJETS	HT	TTC	FINANCEMENTS		
			FDAEC	DGE	AUTOFIN
Voirie					
reprofilage enduit bicouche					
VC n°4 de la Plaine	8 920.00	10 668.32		2 230	
impasse Perrinque	1 000.00	1 196.00			
CR n°1 de Perlier	1 500.00	1 794.00			
VC n°13 de Barruet	1 662.50	1 988.35			
chemin de Peyror	2 650.00	3 169.40			
CR n°19 du Piat	2 150.00	2 571.40			
VC n°5 de la Couture	6 875.00	8 222.50		1 718.75	
VC n°1 de Francicot	8 270.00	9 890.92			
Place de l'Église	2 702.50	3 232.19		675.63	
Débarcadère Vitescale	5 950.00	7 116.20		1 487.50	
Total voirie	41 680.00	49 849.28			
Autres financements					
mise en sécurité 1er étage Gabare	8 774.86	10 494.73			
Total autres financements	8 774.86	10 494.73		6 111.88	
			36 164.37	6 111.88	18 067.76
Total	50 454.86	60 344.01			60 344.01

Vote : 14 pour

9°) Questions diverses

➤ Peuplier dangereux à Furt

Raymond RODRIGUEZ informe les conseillers qu'il a signalé au responsable du service technique de la CDC un peuplier dangereux, au lieu-dit Furt. Cette personne est en vacances. En attendant l'agent de la commune a sécurisé le périmètre.

➤ **Prix du concours départemental des villes et villages fleuris**

Jean-Marie ARRIVÉ a assisté à la remise des prix des villes et villages fleuris 2009. Mme MENARD Margueritte de GAURIAC a été récompensée d'un prix au titre des jardins et potagers. La commune a obtenu un second prix.

Le conseil municipal présente ses sincères félicitations à la lauréate ainsi qu'aux agents de la commune, chargés des espaces verts.

➤ **Médaille d'honneur du travail Grand Or**

Robert BALDES fait part aux conseillers de l'attribution de la médaille d'Honneur du Travail, Grand Or, promotion 1^{er} janvier 2010, accordée à Mme ARNAUD Martine née PELEAU, par arrêté du Préfet de la Gironde, en date du 29 décembre 2009.

Le conseil municipal présente ses félicitations à Mme ARNAUD Martine.

➤ **Meilleur apprenti de France**

Robert BALDÈS fait lecture d'un courrier de la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France. Adeline FELIX a obtenu le titre de « Un des Meilleurs Apprentis de France » en 2009 en coiffure mixte. Le concours vient de se terminer par la remise des médailles et titres aux nouveaux apprentis de la session 2009, promotion Olga SAURAT, le 17 mars 2010, au sénat en présence des Sénateurs.

Plusieurs propositions seront étudiées afin de récompenser, sur le plan communal, Adeline FELIX. Nous savons aussi que le Conseil Général et le Conseil Régional lui remettront un prix à ce titre.

➤ **Robert BALDÈS fait lecture d'un courriel de M. Michel MARTY**

Plusieurs souhaits sont abordés. Notamment des panneaux indicateurs de village sur la RD 133^{E4} et la VC4 au Breuil, des gendarmes couchés dans le centre bourg, un lampadaire au croisement de son domicile, une souscription pour la rénovation intérieure de l'église, une proposition de nom de rues.

Le nom de rue sera communiqué à la commission qui se réunira pour attribuer définitivement les noms de rues. Le Conseil pense que la souscription pour l'église doit être prise en charge par l'Association de Restauration de l'Eglise. Les points concernant la voirie seront examinés au cours d'une réunion de la commission qui ne devrait pas tarder. Concernant plus particulièrement le lampadaire, cette hypothèse n'avait pas été retenue par la commission voirie. Mais cela peut toujours être réexaminé.

➤ **Robert BALDÈS** fait part aux conseillers d'un courrier de Monsieur FELIX Didier, boulanger, qui se plaint du bruit la nuit, plus particulièrement de motos, ce qui a déclenché des échanges vifs avec le gérant du bar. Monsieur le Maire, qui a rencontré Monsieur CORAIL Maurice, indique que le gérant du bar est responsable du comportement de ses clients à la sortie.

Séance levée à 21h15